

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/141 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE SCHEMA DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS SUR LE RESEAU FERRE

SEANCE DU 27 JUILLET 2012

L'An deux mille douze et le vingt-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BENEDETTI Paul-Félix, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4422-26 1° et L. 4422-33,

VU la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau des Chemins de Fer de la Corse passée avec la SNCF et approuvée par

l'Assemblée de Corse lors de la séance du 27 juillet 2001, et son échéance au 31 décembre 2011,

VU la délibération n° 09/264 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2009 approuvant les termes du schéma directeur pour le développement de la qualité de service et l'accessibilité du Chemin de Fer de la Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les termes du schéma directeur des investissements sur le réseau ferré de la Collectivité Territoriale de Corse, selon les modalités décrites dans le rapport annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à arrêter les plans de financement des opérations dont le coût est individualisé en annexe 1 du dit rapport et à solliciter les demandes de subvention correspondantes au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement ou du Contrat de Projet Etat-Région ou du POE FEDER au taux moyen de l'axe concerné.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 juillet 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES